

ENTREPRISE

Cloud : la domination américaine s'aggrave

Sur le marché français du *cloud*, les principaux acteurs sont américains et occupent une position de plus en plus dominante. De quoi inquiéter l'Autorité de la concurrence.

Cette fois-ci, c'est l'Autorité de la concurrence qui le dit. Dans un avis publié fin juin [1], l'antitrust hexagonal s'inquiète de la place croissante des trois acteurs américains sur le marché français du *cloud* : Amazon Web Services (AWS), Google Cloud Platform et Microsoft Azure.

AWS, la filiale d'Amazon, concentre à elle seule 46 % du marché français. De Veolia à Engie en passant par la SNCF, l'américain héberge les données et gère les systèmes applicatifs de nombreuses entreprises françaises. Microsoft capte de son côté 17 % du marché français et Google 8 %, soit, en 2021, 71 % à eux trois. Surtout, leur domination s'accroît, puisque les trois ont capté 80 % de la croissance du marché hexagonal.

UN PROBLÈME DE SOUVERAINETÉ

Rappelons que l'informatique « en nuage », en bon français, dépasse largement le seul hébergement des données. Cela désigne l'ensemble des services numériques accessibles par Internet qui ne sont pas directement hébergés sur l'ordinateur de l'utilisateur. Une pratique croissante dans les entreprises françaises pour la gestion de leurs logiciels ou applications. Cette domination américaine pose donc une question de souveraineté, quand la quasi-totalité de nos infrastructures matérielles et



Salon VivaTech à Paris, juin 2023. AWS, la filiale d'Amazon, concentre à elle seule 46 % du marché du *cloud* français.
© RICCARDO PILARI - HANS LUCAS/AF

immatérielles, désormais connectées, dépendent d'un serveur et d'un système applicatif maîtrisés par des acteurs étrangers. Or, contrairement à d'autres secteurs du numérique, comme les réseaux sociaux et les moteurs de recherche où le Vieux Continent ne possède quasiment pas d'alternatives, la filière française et européenne du *cloud* existe avec des acteurs tels qu'Orange, OVHCloud et Scaleway.

L'Autorité donne une série d'exemples de ce qui pourrait s'apparenter à une forme d'abus de position dominante. Telle l'allocation de crédit *cloud*, qui ressemble à s'y méprendre à une forme de *dumping* : les géants

américains proposent des offres gratuites ou à des prix très faibles pour tester leurs services. Nombre de structures françaises, comme des *start-up*, foncent et y développent leur architecture *cloud*, s'en retrouvant ainsi techniquement dépendantes. Surtout que ces géants américains imposent ensuite des frais de sortie, en facturant « à leurs clients leurs transferts de données vers un fournisseur concurrent ». D'autres cas ont été relevés, dans lesquels est utilisé « un format de données spécifique afin d'empêcher la portabilité des données d'un client vers un autre fournisseur de services *cloud* ».

A cela s'ajoute un reproche formulé depuis longtemps aux Gafam : le fait de profiter de leur position dominante dans un secteur pour se renforcer dans un autre. Cela peut prendre la forme de « ventes liées, d'avantages tarifaires favorisant leurs produits ainsi que de restrictions techniques ». Cette stratégie a été amplement documentée dans le cas de Google et du smartphone. Profitant de l'hégémonie de sa filiale Android dans les systèmes d'exploitation pour mobiles, Google a boosté ses autres services, en obligeant chaque utilisateur de smartphone Android à créer un compte Gmail, en préinstallant sur les téléphones l'ensemble de ses services, Google Maps, YouTube, Chrome, etc.

Autre moyen de renforcer son hégémonie : racheter les concurrents. Entre 2018 et 2021, le seul Microsoft a acquis 25 entreprises destinées à enrichir son offre de *cloud*. Comme le soulignait une vingtaine de patrons français d'entreprises du *cloud* dans un appel publié fin juin dans *La Tribune* : « Entre 2017 et 2022, malgré un marché européen [du *cloud*] multiplié par cinq, la part de marché des acteurs européens du *cloud* a, elle, été divisée par deux. » ■ Justin Delépine

[1] « Avis 23-A-8 du 29 juin 2023 portant sur le fonctionnement concurrentiel de l'informatique en nuage ("cloud") », disponible sur www.autoritedelaconcurrence.fr